



Envoyé en préfecture le 13/12/2016

Reçu en préfecture le 13/12/2016

Affiché le 13/12/16

SLO

ID : 045-200005932-20161206-2016_8_93-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 Décembre 2016

93/16

Date d'affichage : 13 décembre 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 6 Décembre 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 Novembre 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, Mme Véronique DALLEAU,

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU,
Mme Manuela CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M.
Bernard GILBERT,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Olivier GRUGIER à Mme
Anne GABORIT

Absents excusés : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention d'objectifs et de financement des RAM fixe et itinérant avec la CAF.

Dans le cadre d'une politique d'Action Sociale visant à « *créer un environnement plus favorable à la qualité de l'accueil chez les Assistant(e)s Maternel(le)s* », un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin contribue au fonctionnement administratif et financier des Relais Assistants Maternels (RAM) fixe et itinérant de la CCLFSA.

Les missions principales d'un RAM sont :

- organiser un lieu ressource au service des parents et des professionnels de l'accueil individuel.
- contribuer à l'amélioration de la qualité et de la stabilité de l'accueil de l'enfant.

Elles impliquent un service proche des usagers.

La Commission d'action sociale et familiale de la CAF réunie le 10 octobre 2016 propose de renouveler les conventions d'objectifs et de financement des RAM fixe et itinérant.

Pour le RAM fixe, l'agrément est renouvelé avec un temps de travail à 0,8 ETP pour l'animatrice pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 28 février 2019.


Pour le RAM itinérant, l'agrément est renouvelé avec un temps de travail à 0,8 ETP pour l'animatrice pour une période du 1^{er} janvier 2017 au 28 février 2019, dans le cadre de l'intégration de la Commune de Jouy le Potier. Le

taux sera conservé à 0,7 du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT avec la CAF les conventions d'objectifs et de financement des RAM fixe et itinérant prolongeant leurs agréments du 1^{er} novembre 2016 au 28 février 2019

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions.

Envoyé en préfecture le 13/12/2016
Reçu en préfecture le 13/12/2016
Affiché le 13/12/16 
ID : 045-200005932-20161206-2016_8_93-DE

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 13/12/16.